

Leur micro-maison pourra-t-elle rester à Pleumeur-Bodou ?

En décembre 2020, Gwendoline et Jérémy Cottaz ont installé leur tiny-house sur le terrain de la famille Ambert, à Pleumeur-Bodou (Côtes-d'Armor).

Simple ? Pas tant que ça. La mairie a reçu des plaintes et pourrait bien les déloger.



Gwendoline et Jérémy, à gauche, aimeraient avoir le temps de s'intégrer à la vie de Pleumeur-Bodou. Mais sans modification du PLU de la commune, ils vont devoir raccrocher leur tiny-house et quitter le terrain de Gwen et Élise. | OUEST-FRANCE

Ouest-France Anne HERVIOU.

Publié le 02/03/2021 à 07h32

À Pleumeur-Bodou (Côtes-d'Armor), la tiny-house de Gwendoline et Jérémy Cottaz paraît toute petite et bien inoffensive au fond du champ de 5 ha. Installé depuis plus de deux mois sur le terrain d'Élise et Erwan Ambert, sans avoir fait de déclaration préalable auprès de la mairie (1), le couple semble avoir trouvé un bon équilibre dans la campagne trégorroise.

« **Je suis tombée sur une annonce de Gwendoline et Jérémy qui cherchaient à se poser quelque part en Bretagne** », explique Élise Ambert. L'annonce est suffisamment détaillée pour qu'elle sente tout de suite que ça va coller entre eux. « **Nous avons acheté ce terrain il y a huit ans, pour nos chevaux, nos poules et cultiver des légumes. Il y a un compteur d'eau et d'électricité** », détaille le couple de Tonquédec.

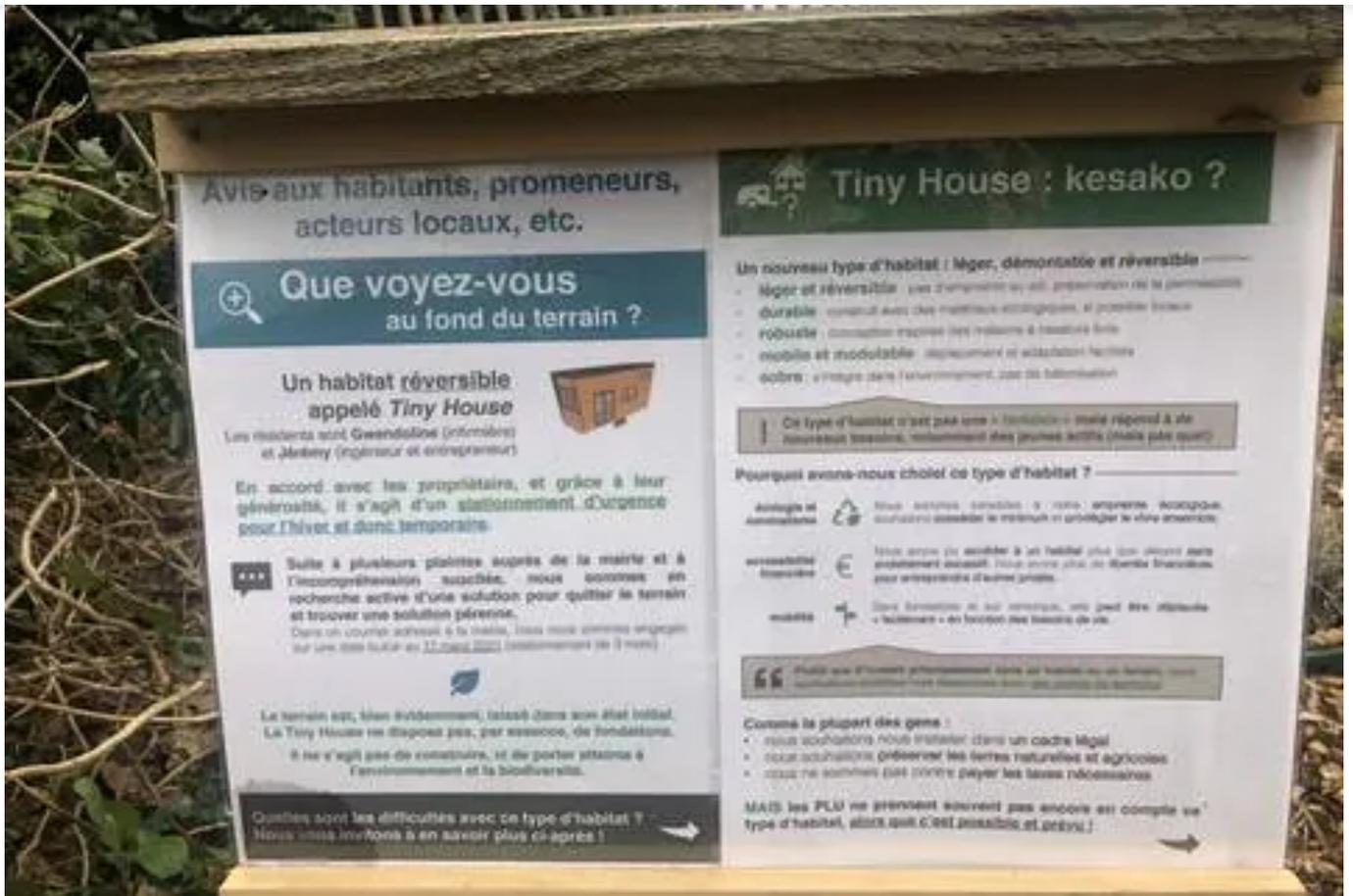


Gwendoline et Jérémy Cottaz espèrent bien faire bouger les lignes afin de vivre en toute légalité sur le terrain de leurs amis à Pleumeur-Bodou. | OUEST-FRANCE

La modification du PLU peut suffire

L'affaire est vite conclue entre les deux familles, qui se lient rapidement d'amitié. Seulement, cela ne réjouit pas tout le monde. « **La mairie a reçu des plaintes de citoyens s'interrogeant sur la légalité de cette formule.** »

Si la loi Alur (accès au logement et urbanisme rénové) est claire sur le principe de faciliter l'installation pour ce type d'habitat, sous certaines conditions, les municipalités n'ont pas forcément anticipé une éventuelle demande. « **Le plan local d'urbanisme est souvent ancien et lors des révisions, s'il n'y a pas de demandes spécifiques, rien n'est fait** », explique Jérémy Cottaz, espérant que cela n'est pas définitif. « **Des zones dites Stecal** » « **peuvent être déterminées grâce à une modification du PLU.** »



À l'entrée du terrain, les familles Cottaz et Ambert ont pris l'initiative d'expliquer leur démarche aux passants qui s'interrogeraient sur la présence de cette petite cabane en bois sur roues. | OUEST-FRANCE

Obligés de quitter le terrain de Pleumeur ?

C'est ce qu'essayent de défendre les deux couples, qui ont ouvert la discussion avec la municipalité. « **Un rendez-vous devrait être organisé prochainement. Ça avance, concèdent-ils, mais doucement.** »

Dans les conditions actuelles, leur petite maison de 16 m² est censée quitter les lieux au bout de trois mois, soit à la mi-mars. Sollicité, Pierre Terrien, maire de la commune, ne désire pas s'exprimer pour le moment. « **C'est un dossier sur lequel nous travaillons avec l'équipe municipale.** »

En attendant, Jérémy et Gwendoline vivent dans l'incertitude et ne peuvent pas se projeter. « **J'ai trouvé un poste à Tonquédec et Jérémy travaille à distance** », précise l'infirmière. « **On ne dégrade rien ; au contraire, c'est un mode de vie écologique** », argumente Jérémy, tandis qu'Élise estime que les communes pourraient en tirer bénéfice. « **En se montrant novatrice dans l'accueil de ces habitats et donc de jeunes habitants.** »

Ensemble, ils sont en train de créer un collectif pour sensibiliser sur ce qu'on appelle l'habitat réversible. Renseignements [sur leur blog](https://www.etsionselancait.fr/) <https://www.etsionselancait.fr/> et [sur leur site](#)

En attendant, le couple cherche un autre emplacement dans le secteur du Tregor. Contact.

tinyhouse.jeremyetgwen@gmail.com

(1) La maison est installée sous le régime du stationnement limité à trois mois sans autorisation.
